



COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 septembre 2025

Présents : DAMOUR Christophe, BOURDIER Christian, MARTINAUD Sébastien, MARTINAUD Éric, DELORME-LEWIS Véronique, MÉNAGER Alain

Absent : CHAGNAUD Patrick

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération : Actualisation de la convention d'entretien des bornes incendie (DECI)

Le 1^{er} juillet 2025, le Syndicat d'eau potable du Sud-Charente a signé un nouveau contrat de délégation de service public auprès de la SAUR. Aussi, les conventions DECI préalablement signées sont caduques. Il convient donc, d'établir une nouvelle convention réactualisée.

Après délibération, le conseil municipal accepte la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Participation financière à la protection sociale des agents

Par ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, les employeurs territoriaux sont tenus à une obligation de participation financière pour la complémentaire « santé » des agents à compter du 1^{er} janvier 2026. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 en définit le montant plancher.

Après débat et avis favorable du Comité Social Territorial, le conseil municipal décide de verser 15€ par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026.

Délibération : Rétrocession d'une concession funéraire

Monsieur Dominique BILLON a fait parvenir une demande de rétrocession de la concession funéraire n°148 dont il est titulaire depuis le 16 décembre 2020.

Une indemnisation pour le temps restant à courir peut être effectuée.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de la concession n°148 et d'effectuer le remboursement de l'intégralité du prix initial.

Délibération : Désignation d'un référent laïcité

Par courrier, Monsieur le Préfet nous informe qu'il souhaite constituer un réseau de référents laïcité et demande la désignation d'un référent au sein du conseil municipal. Ce réseau aura pour vocation de favoriser les échanges entre communes et services de l'Etat.

Après délibération, Christophe Damour est désigné référent laïcité.

Débat : Devis du SDEG16 pour la mise en lumière de l'église

A la demande du conseil municipal, une estimation du coût des travaux de mise en lumière de l'église a été réalisée par le SDEG16. La contribution communale estimée pour cette première proposition est de 30 216.94€.

Après débat, le conseil municipal souhaite qu'une nouvelle offre moins onéreuse soit réalisée par le SDEG16.

Débat : Devis pour un barbecue de type brasero

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, un devis pour un brasero pour la salle communale établi par l'entreprise Brazir de Brie. Ce devis s'élève à 1 375.03 € TTC.

Après débat, le conseil municipal souhaite avoir des propositions d'autres fournisseurs : Brasero Industrie de Aytré et Vulcan Brasero de Pranzac.

Information : Invitation au Com'com tour le 26 septembre

La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a engagé l'étude d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). L'une des étapes pour son élaboration consiste à se rendre « sur le terrain » afin d'observer et d'échanger sur d'éventuels éléments de blocage. Cette visite dénommée « Com'com Tour » aura lieu le 26 septembre. Christian Bourdier et Sébastien Martinaud y participeront.

Questions diverses :

- La mairie a récupéré des gravats de rabotage issus du chantier de Montboyer réalisé par Eurovia. Ces gravats sont entreposés chez Sébastien MARTINAUD, ils seront utilisés pour remblayer le chemin du « Rompis » et celui de la « Font de Combaud ».
- Suite aux difficultés rencontrées par les utilisateurs de la cuisine de la salle communale, des notices d'utilisation du piano, du four et du lave-vaisselle ont été réalisées.

La prochaine réunion est programmée le 6 octobre 2025 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h30